

## La collaboration transfrontalière: enjeux stratégiques, intérêts réciproques

La coopération en zone transfrontalière est une sorte de laboratoire de la construction européenne.

Jusqu'à la mort de Franco, la coopération était nulle. La chute de la dictature en 1975 et surtout l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Européenne en 1986 a radicalement modifié les données du problème. Dès 1988-1989 les premiers jalons d'une coopération furent lancés par les Chambres de Commerce puis par les Présidents de la Communauté Autonome Basque et du Conseil Régional d'Aquitaine. De là, découle l'accord de coopération entre l'Aquitaine et Euskadi, auquel s'est joint, peu après, la Navarre. La déclaration d'Ainhoa, en janvier 1993, manifeste cette politique de coopération.

Dans ce cadre, la coopération entre les territoires et institutions, de part et d'autre de la Bidassoa, peut jouer un rôle exemplaire.

Parmi les idées fécondes, la formation d'un réseau transfrontalier des villes, situées de part et d'autre de la frontière, faciliterait la prise en charge des problèmes d'aménagement du territoire commun à ces villes, c'est-à-dire le territoire de la "conurbation Bayonne-Saint-Sébastien".

Ce projet a commencé à être, en fait, réalisé dans le cadre de l'accord de coopération signé en janvier 1993 par le Guipuzcoa et le District BAB, ainsi que l'accord donnant naissance, également en 1993 à l'Eurodistrict Bidassoa-Chingudy composé de Fontarrabie, Irun et Hendaye.

L'aménagement du territoire est le type même d'action qui nécessite une prise en charge commune car le territoire est commun. Il existe un bien collectif indivisible produit et utilisé par les habitants des deux côtés de la frontière, de Bayonne à Saint-Sébastien. Il ne s'agit pas de l'unité de la nation basque, mais d'une *solidarité pratique* résultant de la gestion et de l'utilisation commune d'un territoire urbanisé de manière continue. S'il est excessif de parler d'une ville unique, il est raisonnable de parler, conformément à l'usage, de la "conurbation Bayonne-Saint-Sébastien".

Si cette hypothèse d'un bien collectif indivisible est juste, au moins pour certains problèmes concrets, alors on ne peut compter sur les initiatives municipales dispersées ou sur l'initiative privée pour construire cette ville conurbaine: il faut un outil de gestion commun pour résoudre les problèmes communs à la conurbation.

En effet, les actions de l'une ont des conséquences sur toutes les autres, qu'elles soient agréables ou désagréables. C'est le propre de "l'effet externe", concept économique inventé il y a un siècle pour concevoir et évaluer ces conséquences. Lorsqu'il existe un pôle urbain déjà constitué et rassemblant les entreprises, les autres entreprises sont attirées par cette ville et s'y installent parce qu'elles y bénéficient d'une "économie externe" qu'elles ne paient pas; ce qui n'apparaît donc pas dans leur comptabilité. Il s'agit, par exemple, de l'existence d'une main d'oeuvre formée, d'un réseau de savoir-faire industriel, de laboratoires, de services collectifs urbains, etc. Cette influence favorable est le principe même du pôle technologique moderne: le principe de la fertilisation croisée.

Cette fertilisation croisée n'a pas fonctionné de part et d'autre de la Bidassoa à cause, précisément, de l'existence de la frontière culturelle et physique entre les deux parties.

L'idée d'un réseau de ville transfrontalier suppose une conviction politique: l'adhésion à l'esprit de l'Union Européenne. Désormais, bien qu'appartenant à des états différents, *nous*

*sommes citoyens d'un même ensemble politique, l'Europe.* Cet ensemble politique se définit non seulement géographiquement, mais aussi politiquement: l'acceptation des règles démocratiques.

La volonté évidente des Basques de s'intégrer dans l'Europe ouvre de nouvelles possibilités à l'ouverture des relations transfrontalières. Mais, du côté français, des réticences retardent l'inéluctable coopération économique ou institutionnelle.

Le but de ce colloque est de contribuer à accélérer les choses, à former une conscience commune du territoire, à proposer des idées pour qu'elles soient entendues par les citoyens et qu'elles fassent réfléchir nos élus.

Il s'agit, en un mot, de faire avancer le projet d'une ville sans frontière, vraiment !

L'intervention de François Fourquet reçoit l'entière approbation du représentant pour le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques du réseau de villes Pau, Tarbes et Lourdes. "Quant on connaît les difficultés à faire vivre un réseau de villes en France, j'imagine le travail pour réaliser un réseau de villes transfrontalier. Mais il faudra y arriver." Le Conseil Général est totalement ouvert à la coopération transfrontalière. En effet, le département travaille en ce moment sur le problème de l'élimination des déchets, qu'il essaye de régler de façon transfrontalière.

*François Fourquet*  
*Professeur d'économie, chercheur à Ikerka*